

Réforme de la PCP – Rendement maximal durable

Pourquoi fonder la nouvelle politique sur le rendement maximal durable à atteindre d'ici 2015?

Les stocks de poisson surpêchés représentent un pourcentage de 75 % dans l'UE contre 25 % en moyenne à l'échelle mondiale. Cette surpêche dans l'UE nuit aux stocks de poisson, fait peser une incertitude sur les captures et augmente la vulnérabilité financière de notre secteur de la pêche. Comme les stocks de certaines espèces sont fragiles, les captures sont sous-optimales et obligent en conséquence à intensifier la pêche. Aujourd'hui, les stocks surpêchés se composent essentiellement de poissons de plus petite taille et de moindre valeur. Ceux-ci sont rejetés dans la mer soit en raison de leur faible valeur commerciale, soit parce qu'ils n'ont pas la taille minimale requise.

Il est essentiel de rompre ce cercle vicieux. Telle est l'idée qui est à la base du RMD, c'est-à-dire la capture maximale qui puisse être réalisée pendant une période indéterminée pour un stock de poisson sans lui nuire. Les stocks ne pourront être gérés conformément au RMD que si l'on cesse de s'attaquer désespérément aux stocks de poissons plus petits pour pêcher les stocks abondants de manière rationnelle. Il en résultera une augmentation des stocks et donc une augmentation du potentiel de capture, des marges bénéficiaires et du rendement sur investissement; en d'autres termes, un revenu additionnel pour notre industrie de la pêche. Les poissons capturés seront également plus grands, ce qui permettra d'obtenir des prix plus élevés par kilo sur le marché. En ramenant moins de poissons de taille inférieure à la norme requise dans les traits, on diminuera également les rejets. Par ailleurs, étant donné qu'il faut moins de temps pour pêcher une tonne de poisson dans un stock abondant que dans un stock plus petit, les coûts de carburant des navires de pêche diminueront, de même que leurs émissions de carbone. Enfin, les consommateurs disposeront d'un choix nettement plus vaste de poissons provenant des stocks sains de l'UE.

Les États membres (EM) et l'UE ont souscrit à l'objectif de RMD il y a une trentaine d'années en ratifiant la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982. Ils ont réitéré cet engagement en signant l'accord des NU sur la pêche et les stocks de poissons en 1995, la déclaration de Johannesburg en 2002 et enfin la déclaration de Nagoya en 2010. D'importants partenaires internationaux tels que les États-Unis et l'Australie, ont déjà fait des progrès en ce sens, tandis que l'UE est à la traîne.

Comment atteindre le RMD dans les pêcheries de l'UE?

La meilleure façon de gérer les stocks de poissons conformément au RMD consiste à élaborer des plans pluriannuels. Il n'y a pas de meilleure mesure de gestion pour garantir la stabilité d'une année à l'autre que d'arrêter dans un plan le taux de mortalité par pêche à atteindre. Les plans pluriannuels devraient fixer les taux de mortalité à un niveau pouvant nous aider à obtenir des stocks plus importants dans le temps.

Quels progrès l'UE a-t-elle réalisés à ce jour en rapport avec le RMD?

Plusieurs plans de gestion à long terme existants reposent sur le principe du RMD. Depuis 2010, la Commission fonde ses propositions de TAC et de quotas annuels sur des avis scientifiques et sur l'échéance de 2015 pour la réalisation du RMD. En Europe, le secteur de la pêche a prouvé que le RMD est réalisable puisqu'il a déjà été atteint pour onze stocks, notamment pour la sole dans le Skagerrak, le Kattegat et la Baltique, ainsi

que dans la Manche occidentale et dans la mer Celtique, pour l'églefin dans la mer du Nord et la zone du Rockall, pour le hareng dans la mer du Nord, à l'ouest de l'Écosse et dans la mer Celtique, pour les cardines au large des côtes espagnoles et portugaises et la langoustine dans la mer du Nord. Tous ces stocks font aujourd'hui l'objet d'une exploitation durable, s'accompagnant d'une hausse des volumes débarqués et d'une augmentation des revenus des pêcheurs et des communautés côtières. De plus, nous sommes également en bonne voie pour atteindre le RMD d'ici 2015 pour un certain nombre d'autres stocks. Le cabillaud de la Baltique orientale en est un exemple, car, pour ce stock, une action déterminée a permis de ramener les pêches de l'état de surexploitation sévère à celui d'exploitation durable et les quotas augmentent d'une année à l'autre.

Comment atteindre le RMD pour des stocks pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes?

Afin de pouvoir déterminer correctement le RMD, nous avons besoin de données fiables sur la pêche. La réforme prévoit deux mécanismes qui permettront d'obtenir ces données fiables: premièrement l'obligation de débarquer toutes les captures (par opposition aux estimations actuelles des données relatives aux rejets) et deuxièmement, les nouveaux partenariats entre les pêcheurs et la communauté scientifique. Ces mécanismes permettront de collecter des données de capture plus fiables et amélioreront considérablement la base de connaissances visant à déterminer le RMD.

Comment faut-il gérer le RMD dans les pêcheries mixtes?

Dans les pêcheries mixtes, c'est le stock le plus vulnérable qui détermine les limites d'exploitation pour tous les autres poissons capturés dans la même pêcherie. Il n'y a que de cette façon que l'on peut garantir que le RMD est atteint pour tous les stocks d'une pêcherie. À titre d'exemple, il peut être nécessaire, pour atteindre le RMD dans la pêche de la sole, d'ajuster en conséquence la pêche de la plie (et d'autres stocks de prises accessoires), ce qui peut impliquer une mortalité par pêche inférieure au RMD pour la plie. Parallèlement, les pêcheurs peuvent réduire l'incidence de la pêche sur les espèces les plus vulnérables en utilisant un engin plus sélectif. Les engins sélectifs seront intégrés dans les plans pluriannuels et les mesures techniques et pourront être adaptés par les États membres aux exigences spécifiques de la pêcherie concernée au moyen de la régionalisation.

Dans un certain nombre de pêcheries, le stock le plus vulnérable est aussi le plus précieux. Tel est, par exemple, le cas du cabillaud dans la pêche aux poissons blancs et de la sole dans la pêche aux poissons plats. Il faudra, pour établir les possibilités de pêche correspondantes dans ces pêcheries mixtes, fixer des taux de RMD pour chaque stock, une tâche à laquelle le CIEM s'attelle actuellement.

Le RMD dans le contexte international

L'UE doit appliquer dans le contexte international le même principe que dans le contexte européen. Lorsqu'elle interviendra au nom de l'UE, la Commission s'efforcera d'intégrer l'objectif du RMD dans sa position de négociation en se fondant sur les avis ou les contributions des scientifiques.

Que faisons-nous entre-temps?

Il est généralement admis qu'à moyen terme, le RMD permettra de garantir la durabilité environnementale, sociale et économique. La question est de savoir comment y parvenir et la Commission est déterminée à aider le secteur de la pêche et les communautés côtières à s'adapter à la transition. Elle a, par conséquent, proposé la création d'un Fonds fort, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), qui offrira toute une série de possibilités de financement au secteur de la pêche, notamment un financement qui:

- permettra au secteur de la pêche de développer des méthodes de pêche plus sélectives;
- facilitera la participation de propriétaires de navires et de pêcheurs à des essais de sélectivité;
- permettra d'organiser des réunions de dialogue social au sein du secteur de la pêche dans et entre les États membres afin d'échanger des idées et les meilleures pratiques;
- permettra d'organiser des formations et des qualifications professionnelles pour se familiariser avec des engins innovants;
- sera destiné à assurer la diversification des pêcheurs artisanaux;
- visera à offrir au secteur de la pêche la possibilité de collecter des données spécifiques d'ordre biologique ou socioéconomique;
- soutiendra les initiatives de commercialisation permettant de développer des marques de produit telles que «poisson RMD»;
- permettra aux pêcheurs de prendre part activement à la régionalisation en avançant des propositions concrètes sur la façon d'atteindre le RMD d'ici 2015.